1740 DIMANCHE 9 MAI 1869 13me année

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50 — » » six mois 14 » » — » » un an 25 » »

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue Nain, 1.

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées la veille de la publication.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

Les annonces et les abonnements sont reçus :
A LILLE : chez M. BÉGHIN, libraire, rue de la Grande-Chaussée,
A PARIS : chez M. LAFFITE-BULLIER, 20, Rue de la Banque.

ROUBAIX, 8 MAI 1869.

Bulletin politique.

Le *Journal officiel* a publié un rapport adressé par M. Duruy, ministre de l'Instruction publique, à l'Empereur, au sujet d'un supplément de secours à accorder aux anciens instituteurs et aux anciennes institutrices. M. Duruy propose de prélever les 300,000 fr. nécessaires pour faire à cet accroissement de dépenses, sur le crédit alloué pour les dépenses de l'instruction primaire.

L'Empereur a approuvé cette proposition.

Voilà une mesure excellente et personne ne saurait y contredire ; mais il nous sera bien permis de nous étonner que l'honorable M. Duruy, qui veut pourtant se faire prendre au sérieux, apporte dans son administration une versatilité qui serait incomparable si nous ne connaissions déjà la merveilleuse facilité d'évolution d'un autre de nos ministres, le premier de tous, M. Rouher. On n'a pas oublié, en effet, avec quelle énergie, le président du conseil d'Etat, le ministre des finances et enfin M. le ministre de l'instruction publique lui-même, s'opposèrent à l'admission de certain amendement présenté dans le cours de la discussion du budget et destiné à augmenter d'une somme de 250,000 francs le crédit inscrit au ministère de l'instruction publique pour secours aux anciens instituteurs. Ces messieurs s'apitoyèrent très fort sur le sort des pauvres maîtres d'école. Il y eût dans toute l'assemblée, au banc des ministres, à droite, à gauche, un attendrissement universel et du meilleur effet à la veille des élections. Malheureusement, l'équilibre du budget était là ; les ministres prouvèrent qu'il fallait le maintenir à tout prix ; la majorité se laissa, bien à regret, toucher par cet argument assez nouveau et assez original dans la bouche de nos orateurs officiels, et l'on décida que la France était trop pauvre pour donner 250,000 fr. en plus à ses instituteurs primaires. Il est vrai que, dès le lendemain de ce vote, l'Empereur faisait part au Corps législatif de son désir de voir un crédit de plusieurs millions alloué au ministère de la guerre en faveur des anciens militaires de la République et de l'Empire !

Mais nous étions destinés à une bien autre surprise — si toutefois quelque chose peut encore nous étonner dans un temps si fertile en merveilles. Voici que ce même ministre de l'instruction publique, qui, il y a trois semaines, déclarait que son budget ne pouvait solder un crédit de 250,000 fr. vient aujourd'hui en offrir 300,000 ! Imaginait-on une pareille fantasmagorie ! Et cela pour faire attribuer à l'Empereur l'initiative d'une mesure qui doit adoucir quelque peu le sort de nos vieux maîtres d'école. Nos ministres sont de bien zélés serviteurs. La France et l'Empereur peuvent en être fiers !

Dans un pays voisin, en Belgique, un ministre qui a plus d'un trait de ressemblance avec M. Duruy, vient de déposer sa démission entre les mains du roi. M. Bara, ministre de la justice, se retire devant un vote récent du Sénat désapprouvant un projet de loi sur la contrainte par corps qu'il avait présenté. Ce ne sont pas nos ministres qui auraient de pareilles susceptibilités ! On ne sait pas encore si Léopold II acceptera la démission de son ministre. Interpellé à ce sujet dans une des dernières séances de la Chambre des représentants, ce dernier s'est refusé à donner la moindre explication.

En Italie, le roi accepte la démission du ministère et charge le général Menabrea de former un nouveau cabinet.

J. REBOUX.

Dans son numéro du 5 mai, le *Peuple* donne la liste des membres de cette fraction de l'ancienne Chambre que l'on a appelée le tiers-parti, qui lui paraissent déjà assurés de ne rencontrer aucune résistance administrative. Il fait honneur à l'administration de ce qu'elle ne combat pas ouvertement aux élections MM. Brame, Plichon, Kolb Bernard, Buffet, Chevalier de Valdrôme, Pouyer-Quertier, d'Andelarre et Martel. Cela est vrai; ces honorables hommes politiques ne sont pas combattus. C'est le cas de quelques autres encore : de MM. Ancel, de Talhouet, le vicomte Clary, baron Gorsse, Leclercq d'Asmonville, baron Lespérut, Houssard, par exemple. Mais la réserve de l'administration ne tient elle pas ici au sentiment de son impuissance ? Il vaut mieux supporter gaiement une défaite qu'on ne peut empêcher. On se fait ainsi comme un triomphe près des âmes simples. Au reste, depuis l'ouverture de la période électorale, il s'opère dans le langage des feuilles officieuses une transformation significative.

Maintenant que les ex-députés qui formaient la majorité sont redevenus simplement des candidats officiels, on les traite avec un peu plus de sans façon ; le *Constitutionnel* leur signifie leur congé assez lestement, et le *Public*, journal de M. Rouher, dont l'attitude nouvelle est très remarquée, insinue que les résistances réactionnaires ont plus d'une fois gêné l'essor du pouvoir vers les hautes régions de la liberté. Ce journal dit encore qu'avec la Chambre qui vient de disparaître, il était plus difficile qu'on ne le croit de demander les libertés que nous possédons aujourd'hui. Il ajoute que l'événement l'a prouvé. L'aveu est curieux à noter. Eh quoi ! le libéralisme du gouvernement était comprimé par la majorité ! Mais alors pourquoi préparer avec tant de soin et d'activité, à l'aide des candidatures officielles, le retour de cette majorité tyrannique et réactionnaire ?

On ne se méprend pas sur le libéralisme de circonstance dont se parent les feuilles officieuses. Il serait injuste cependant, de méconnaître que la nouvelle de la neutralité administrative en ce qui concerne les candidats du tiers-parti, a tout-à-fait mis à l'aise les feuilles officieuses.

Elles n'ignorent pas que le tiers-parti, loin d'être mort, est plus vivace que jamais. En réalisant les vœux de l'amendement libéral des quarante-cinq, le gouvernement avait cru annuler ce parti auquel il prenait ses idées.

Il n'en fut rien. Car, après l'amendement des quarante cinq, il y en a eu d'autres où la minorité libérale s'est élevée à soixante, à quatre-vingts et jusqu'à quatre-vingt-dix-sept voix.

Le gouvernement, par l'intermédiaire le *Peuple*, vient donc de déclarer les hommes qui composent la minorité libérale dignes de rentrer à la Chambre, sauf des exceptions que l'on maintient et qu'on n'ose expliquer.

Pour nous, en présence de cette tactique trop transparente, il nous est impossible de ne pas nous rappeler ce que dit la chanson: «Quand on n'a pas ce que l'on aime, il faut aimer ce que l'on a. »

CH. NUBEL.

Les élections générales et les traités de commerce.

Les élections générales qui se préparent pour le renouvellement du Corps législatif ne doivent pas se faire seulement sous l'influence des inspirations politiques ; les questions économiques y auront certainement leur part, et l'on peut même dire que dans nos contrées manufacturières elles exerceront une action prépondérante sur le choix des députés. Ce qui le prouve, ce sont les discussions auxquelles le nouveau régime commercial a donné lieu pendant ces derniers temps, et qui, après avoir rempli onze séances dans la session précédente, se sont encore fait jour dans la session qui vient de se terminer, quelque hâte que la Chambre eût d'en finir. Les plaintes qui ont été portées à la tribune ne sont que le faible écho de celles qui retentissent dans nos centres de fabriques ; mais il ne suffit pas de se plaindre ; il faut poursuivre la modification du régime dont on souffre, et l'on ne pourra l'obtenir qu'en remettant la cause du travail national entre les mains d'hommes assez indépendants et assez énergiques pour la faire triompher près du gouvernement.

Sans doute le pouvoir est très engagé, trop engagé dans les voies du libre échange. Le changement de notre système économique est son œuvre personnelle. C'est lui qui, profitant de la prérogative constitutionnelle du 26 décembre 1852, a conclu ces traités de commerce qui lui ont permis de bouleverser de fond en comble tout notre code douanier. Il en résulte que de très-grands efforts seront nécessaires pour le ramener à cette politique de sage protection qui avait toujours été jusqu'alors la politique traditionnelle de la France et qui avait fait sa prospérité. Mais si c'est là chose difficile, ce n'est pas chose impossible. Nous ne sommes plus à cette époque où M. Rouher pouvait déclarer qu'aucune faute n'avait été commise et que le gouvernement ne reviendrait sur rien de ce qu'il avait fait. Nous avons entendu depuis lors bien des *mea culpâ !* et si, malgré les déclarations de M. le ministre d'Etat, on a pu obtenir une réforme politique qui était dans les vœux du pays, on pourra bien obtenir aussi la révison de cette réforme économique qui était en opposition avec les aspirations nationales et qui a produit tant de maux.

Nous sommes d'ailleurs disposé à croire qu'on n'est plus en haut lieu aussi favorable au *free trade* qu'on l'était il y a dix ans. Comment, en effet, à moins de rester sous l'influence de théories préconçues, ne pas être frappé de la triste situation de notre industrie dans ces dernières années ? Ce ne sont de toutes parts que doléances et réclamations ; et ceux qui élèvent ainsi la voix, ce ne sont pas quelques fabricants isolés, ce sont les organes légaux du travail national, ce sont les chambres de commerce et les chambres consultatives des arts et manufactures. Les faits dénoncés par ces représentants naturels de l'industrie française ne peuvent donc être contestés. Or, quand les pétitions qui arrivent au gouvernement émanent d'autorités aussi compétentes, quand elles se présentent avec un pareil ensemble, il est impossible que le chef de l'Etat ne soit pas ébranlé, qu'il ne reconnaise pas la nécessité de soumettre la question à un nouvel examen.

N'est-ce là qu'une simple présomption? N'y a-t-il pas des symptôme qui témoignent de ce changement de disposition ? Il y en a évidemment de plusieurs sortes, et l'on peut signaler, en première ligne, la nomination de M. Gressier au ministère de l'agriculture et du commerce. Depuis M. Rouher, ce ministère avait été invariablement confié à des libres-échangistes déclarés. M. de Forcade la Roquette, notamment, avait apporté dans la défense du nouveau régime une ardeur qui ne le cédait même pas à celle de M. le ministre

---

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 9 MAI 1869

VIOLETTE

(SUITE.)

Et Violette aussi répétait, avec de tendres caresses, avec de douces larmes, les assurances, les promesses que son seul ami, son grand'père, était heureux de pouvoir enfin lui demander. Elle eut plus d'une fois l'occasion de les lui renouveler pendant cette première journée, où elle ne le quitta point ; car le vieillard ravi, triomphant et changé, ne pouvait un seul moment se passer de sa présence. Vers le soir seulement, un des fermiers du domaine vint trouver M. de Kervelen pour lui parler affaires, et le grand'père eût été, au fond du cœur, bien d'avis de l'éloigner. Mais Violette lui dit que, pendant qu'il s'entretiendrait avec Mathurin, elle ne serait pas fâchée d'aller voir et consoler un peu sa pauvre vieille Marie-Anne ; le grand'père y consentit, et la malade, sur son lit de douleur, se trouva, à son tour, charmée et éblouie, en voyant accourir, dans sa petite chambre à demi obscure, les larmes aux yeux et le sourire aux lèvres, cette gracieuse et noble jeune fille, dans toute la beauté et le charme de ses seize ans.

— Calme-toi, bonne Marie-Anne, et espère, — disait Violette à sa vieille mie en l'embrassant malgré sa fièvre, et en essuyant les larmes qui coulaient sur son visage amaigri. — Je te guérirai, tu verras ; je te soignerai moi-même, et si bien ! Ces dames m'ont dit plus d'une fois, que je ferais vraiment une très-bonne infirmière.

— Je ne voudrais, pour rien au monde, vous voir vous exposer aussi à la fièvre et au mal en me soignant, demoiselle chérie, vrai beau séraphin du bon Dieu. — disait Marie-Anne tout en larmes. Mais votre présence, je le sais, me fera grand bien... J'ai quelque chose-là depuis bien long-temps, que je veux et que je dois vous dire, et je serai plus tranquille.... peut-être plus contente aussi.... quand je vous aurai parlé.

— Désires tu quelque chose ?... Puis-je faire quelque chose pour toi, vieille mie ?

— Pour moi-même, Renni, belle et chère demoiselle ; mais pour d'autres... pour ceux qui souffrent, je voudrais votre pitié, votre aide, votre commisération, en vérité.... seulement.... je ne pourrai pas, je crois, vous dire tout cela ce soir ; je me sens bien faible vraiment, et M. le marquis va vous faire appeler sans doute.

— Et qu'importe, Marie-Anne. Bon papa m'attendra un peu, et ne m'en voudra pas ensuite, quand il saura que tu avais quelque chose à me dire...

— Non pas, demoiselle ; oh ! gardez-vous en bien !... Ne lui dites jamais que je vous ai parlé de ceci ; que la vieille Marie-Anne ose s'occuper de ses affaires de famille !... Il ne me le pardonnerait jamais, si j'étais encore vivante ; il ne me le pardonnerait même pas, peut-être, si Dieu déjà m'avait rappelée là-haut... Hélas ! chez lui la mémoire est si longue, et le pardon si difficile ! acheva la vieille femme avec l'accent d'une amère douleur.

Et, toute faible et malade qu'elle était, elle s'était subitement dressée sur son lit, au moment où Violette avait parlé de tout conter à son grand'père ; elle joignait ses pauvres mains ridées qui tremblaient fortement : elle attachait sur le visage de la jeune fille des regards pleins de prière, de trouble et d'anxiété, et, à la vue de cette douloureuse et soudaine émotion, Violette se sentit envahir, à son tour, par une terreur secrète..

— Ma bonne mie, dis-moi tout, je t'en conjure ! — s'écria-t-elle en s'agenouillant devant le lit de la vieille femme et en lui serrant les mains. — Je ne sais vraiment pourquoi, mais tes regards, ton accent, tes pleurs me font trembler.... Ne te trompes-tu pas sur le compte de mon grand'père, qui est le plus tendre des pères et le plus noble des vieillards?... Enfin, aie pitié de moi, ne te fatigue pas, ne me dis que quelques mots, si tu veux, mais apprends-moi pourquoi, en songeant à ce bon et cher vieillard que nous aimons et vénérons tant, tu trembles et tu t'agites, tu désespères et tu pleures.

Un moment, Marie-Anne parut hésiter ; elle secoua lentement et amèrement sa tête grise, et passa sa main en silence sur ses yeux éplorés. Puis, elle parut prendre une subite résolution, se rapprocha de Violette, lui prit la main avec une sorte de respect, et commença à parler, d'une voix basse et affaiblie.

— Si je vous dis, mademoiselle, ce que, jusqu'à présent, personne ne vous a fait savoir, c'est que vous allez avoir seize ans; que vous avez, je le sais bien, le vrai cœur d'une Kervélen, un cœur noble et droit, loyal et généreux, et que, selon les volontés de votre grand'père et les dispositions de la loi, vous serez un jour, bientôt peut-être — l'unique héritière des biens de la famille... Eh bien, je le sais encore, sans qu'il y eût en rien de votre faute, vous souffririez, vous rougiriez sûrement si, plus tard, quelqu'un venait vous dire : « Tout ceci est à vous selon la » loi, mais non selon la justice... Il au- » rait dû y avoir aussi d'autres héritiers, » d'autres possesseurs qui sont déshérités » maintenant, et obscurs, et misérables. » Une toute petite partie de votre richesse » serait grand secours et grand bien pour » ceux-là, qui se repentent et qui pleu- » rent maintenant. »

— En vérité, sais-tu bien ce que tu dis, Marie-Anne ? s'écria Violette en se redressant, fière, agitée et rougissante. — Comment pourrais-tu croire que moi... que dis-je, moi... que mon grand'père voudrait priver, non pas de leur part, mais d'un fétu, mais d'une obole, tous ceux qui auraient droit à ces biens, comme héritiers et légitimes possesseurs ?

— Helas, mademoiselle, — interrompit Marie-Anne avec un long et douloureux soupir ; — tout à l'heure vous aviez bien raison en disant que M. le marquis est le plus noble des vieillards, mais il n'a pas toujours été le plus tendre des pères... Vous avez un oncle, et il avait un fils... C'est pourtant ce fils-là qu'il a repoussé, déshérité, banni...

— Est-ce possible ?... Et je ne l'ai jamais su, personne ne me l'a jamais dit !... Pourquoi me le cachait-on ? — s'écria Violette toute tremblante.

— Parce que M. le marquis avait solennellement déclaré que votre défunte mère et vous, étiez désormais tout ce qui restait de sa famille ; parce qu'il avait, selon les facilités de la loi, pris des arrangements pour que tout son bien allât après lui à sa fille, madame de Clessy-Kervélen et à sa descendance, et que votre oncle à son tour, irrité d'un traitement si sévère, avait juré qu'il ne demanderait jamais rien ni pardon, ni protection, ni justice, ni indulgence de son père qui l'avait si durement traité.

— Mais, bonne mie, ce pauvre cher grand'père est cependant si tendre, si indulgent !... Il fallait donc que son fils fût bien coupable !

— Hélas, chère demoiselle, qui donc, en ce monde n'a jamais erré et n'a jamais failli ?... M. Albert, votre oncle, avait, il est vrai, vivement affligé le cœur de votre grand'père, et pourtant... il me semble... qu'il n'était pas tout à fait juste de le chasser et de le renier ainsi, et de l'envoyer, pauvre et abandonné, errer avec les siens dans le monde... Il était si vif et si fier, et, en même temps, si gai, si noble, si caressant, le pauvre cher enfant, au temps où je le portais dans mes bras, où je l'endormais avec des chansons et des contes tous les soirs, alors que j'étais jeune encore !

ETIENNE MARCEL.

(*La suite au prochain numéro.*)